

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 février 2026

PUBLIE LE : 18 FEV. 2026

Délibération n°260217-11 : Transfert des résultats du SIVaTRU de la CU GPS&O à VALOSEINE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni dans les locaux de la CU GPS&O Rue des Chevries à Aubergenville, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2026

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CCPIF

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur-Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisé d'Unilys
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques mutualisée d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

OBJET : TRANSFERT DES RESULTATS DU SIVaTRU DE LA CU GPS&O A VALOSEINE

RAPPORTEUR : Monsieur PIERRET, Vice-Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-33 et L. 5215-20 ;

VU l'arrêté de la Préfecture des Yvelines n°78-2029-12-004 du 27 décembre 2019 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains (SIVaTRU) ;

VU l'arrêté de la Préfecture des Yvelines n°78-2020-12-16-003 du 16 décembre 2020 portant dissolution du SIVaTRU ;

VU la délibération n°090620-1 datant du 9 juin 2020 portant sur approbation du compte de gestion ;

VU la délibération n°090620-2 datant du 9 juin 2020 portant sur approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;

VU la délibération n°090620-3 datant du 9 juin 2020 portant l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2019 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-11-27-16 du 4 décembre 2025 portant sur le transfert des résultats du SIVaTRU à VALOSEINE,

CONSIDERANT la correction du montant total transféré à VALOSEINE par la CU GPS&O en le portant de 436 708.78 € (quatre cent trente-six mille sept cent huit euros et soixante-dix-huit centimes) à 1 179 024.18 € (un million cent soixante-dix-neuf mille vingt-quatre euros et dix-huit centimes), soit un restant à verser de 742 315.40 € (sept cent quarante-deux mille trois cent quinze euros et quarante centimes) ;

CONSIDERANT la ventilation entre la section de fonctionnement et d'investissement précisée dans la délibération n° n°2025-11-27-16 votée par le Conseil Communautaire, soit 527 025.10 € (cinq cent vingt-sept mille vingt-cinq euros et dix centimes) en fonctionnement et 215 290.30 € (deux cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente centimes) en investissement ;

CONSIDERANT la nécessité pour VALOSEINE de délibérer sur ce transfert afin de pouvoir percevoir la recette associée ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**


APPROUVE le montant total transféré à VALOSEINE de 1 179 024.18 € (un million cent soixante-dix-neuf mille vingt-quatre euros et dix-huit centimes), soit un montant restant à verser de 742 315.40 € (sept cent quarante-deux mille trois cent quinze euros et quarante centimes) réparti ainsi entre les sections :

- Section de fonctionnement : 527 025.10 € (cinq cent vingt-sept mille vingt-cinq euros et dix centimes) ;
- Section d'investissement : 215 290.30 € (deux cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente centimes).

Fait à Saint Germain en Laye, le 18 FEV. 2026

Transmis en préfecture et affiché le 18 FEV. 2026

Achille CHOAY
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal